ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

Adresse postale : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : *https://www.facebook.com/associationturfistes/*

Lettre aux adhérents n° 66

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 8 juillet 2019

SOMMAIRE

L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1
Au fil de l'actualité hippique, p. 5
PMU, Equidia : la nouvelle donne, p. 6
Paris en ligne : les enjeux passés au crible, p. 8
Où va l'argent des turfistes ? p. 12
Les dîners-débats de l'ANT : Jean d'Indy, p. 17
Chronique de la régularité des courses, p. 19
L'ANT à travers la presse, p. 21
Rendez-vous au prochain numéro, p. 22
Adhésion et cotisation, p. 23

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

L'ANTI MODELE AMERICAIN.

Reprenant mon métier d'origine, journaliste diplomatique spécialisé dans les Etats-Unis, après des années au parlement et dans la diplomatie, j'ai pensé faire le lien dans cet éditorial entre les USA et notre passion pour les courses hippiques qui m'a toujours habité. Commençons par une anecdote. En visite au Congrès américain, je suis reçu par un élu qui peut faire trembler le Pentagone, le président

de la Commission des Forces Armées, le sénateur John Warner dont dépendent les crédits qui font vivre tout le complexe militaro-industriel américain. Mon rendez-vous avec ce puissant personnage avait pour objet de faire partager, si possible, l'idée d'une Europe de la défense qui ferait évoluer l'alliance atlantique vers un partenariat d'égaux. Quelle ne fut point ma surprise de l'entendre ouvrir notre dialogue par la question : « Comment vont les courses en France ? ». Nos courses ont en effet une belle réputation dans le monde. On s'y intéresse sous toutes les latitudes.

Hélas il n'en est pas de même des courses chez nos amis américains. Elles y figurent depuis quelque temps de façon lugubre dans les faits divers y compris à la une du célèbre « New York Times » où elles y voisinent sous le titre « Pourquoi les chevaux meurent à Santa Anita » en-dessous de l'affrontement commercial avec la Chine, la rencontre de Donald Trump avec le dictateur nord-coréen KimJong-un, les manifestations géantes à Hong Kong et les malheurs des migrants latinos à la frontière mexicaine. Plus de vingt chevaux sont morts sur le grand hippodrome de Santa Anita, près de Los Angeles le plus souvent à l'entraînement, depuis quelques mois. Ce n'est pas le fait du hasard. C'est le résultat d'un système basé sur la surexploitation des chevaux à la seule fin de profits rapides sans égard pour l'animal. On peut même dire, sans faire de politique, qu'il s'intègre dans le capitalisme financier qui lui aussi privilégie le court terme, le maximum d'argent tout de suite pour quelques-uns, au détriment de la personne humaine qui n'est pas la finalité de l'économie.

JEAN-PAUL GALLORINI :
DES COMPETITIONS ENTRE LABORATOIRES ET VETERINAIRES .

L'exemple de Santa Anita est flagrant. L'hippodrome est la propriété de M. Frank Stronach qui l'a acheté en 1998 pour 126 millions de dollars. Tout est basé sur la recherche du profit sans égard pour les chevaux. Sa fille Belinda, qui gère le champ de courses, veut qu'il s'y déroule un maximum d'épreuves. Elle n'aime pas

que des chevaux y stationnent trop longtemps sans courir. Les chevaux doivent subir des traitements pour récupérer le plus vite possible. Un journaliste a pu voir entrer chez un pensionnaire un monsieur avec un sceau et des seringues. Quand il en est ressorti le cheval avait de la bave sur la bouche.

Il n'y a pas que Santa Anita. En 2018, dix chevaux sont décédés chaque semaine, en moyenne, sur les hippodromes américains. Je me souviens avoir vu un cheval, monté par Lester Piggott, exploser, oui exploser, dans la ligne d'arrivée d'une Breeder's Cup à New York. C'était un cheval de deux ans. Là encore, on force les chevaux qui ne sont pas encore adultes à courir dans un souci de rentabilité immédiate. Tel propriétaire de l'Arizona s'est même fait une spécialité d'élever des chevaux pour qu'ils lui rapportent un maximum dès leur seconde année. Une fois son bénéfice encaissé, tant pis pour le sort de l'animal qui en général est trop usé pour poursuivre sa carrière.

J'ai demandé au brillant entraineur Jean-Paul Gallorini ce qu'il pensait des courses américaines. « Ce sont des compétitions entre laboratoires et vétérinaires ».

POUR UNE DIMENSION EUROPEENNE DES COURSES ET DES JEUX.

La conclusion est qu'il nous faut résister à l'américanisation des courses de chevaux. C'est la condition de la survie des courses françaises. En effet elles sont financées par les turfistes. Ils aiment les chevaux qui durent. Ils ont plaisir à les retrouver pour faire leurs jeux. Ils veulent que les courses soient régulières et par conséquent sans dopage. Ils apprécient les épreuves qui se déroulent sur des distances pas trop courtes car le facteur chance y est moins important. Les turfistes aiment le cheval. Ils le respectent. C'est particulièrement le cas chez les jeunes dont la sensibilité écologique se développe. Il en est de même des femmes qu'il nous faut attirer plus nombreuses dans le monde turfiste.

Nous voulons garder des épreuves qui mettent aux prises des chevaux à l'état naturel. C'est également le cas des autres Européens. Il nous faut donner une dimension européenne aux courses et aux paris hippiques. Il y a là un immense potentiel auquel on ne pense pas assez. Il y aurait là de quoi donner un nouvel essor sans limites aux courses à l'européenne.

ERIC HINTERMANN

Président de l'Association Nationale des Turfistes

AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE

Mai-juin 2019 :
Les bons points et les mauvais points de l'actualité hippique

par Eric Blaisse, secrétaire général de l'ANT

1ER JUILLET : LE PMU DÉPOUSSIÈRE !

Simplifier l'offre de paris, gommer les « irritants » : Cyril Linette, qui s'est mis à l'écoute des turfistes dès son arrivée aux commandes du PMU, multiplie les gestes forts à l'égard de sa clientèle de fidèles turfistes. Et même si nous regrettons vivement son immobilisme à l'égard des paris sportifs et des GPI, nous devons reconnaître que sur bien des points il va au-devant des souhaits des parieurs.

Après la réduction de l'offre, qui était excessive, et le dépoussiérage du quinté+ (abandon du numéro de la chance, réduction des bonus), c'est le système de l'écurie au jeu simple gagnant qui est supprimé. Une mesure qui était réclamée par l'Association Nationale des Turfistes depuis des années, d'abord parce que cette règle n'était pas appliquée au jeu simple placé ni aux jeux de combinaison, ce qui la rendait totalement irrationnelle, ensuite parce que son application devenait illisible du fait de la prolifération et de la complication croissante des associations.

Autres décisions : transformation du quinté en quarté en cas de non-partant, et maintien des places derrière l'autostart en cas de non-partant.

Autant de mesures qui vont dans le bon sens.

ÉCRANS GÉANTS : EN PROGRÈS, MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Un nouvel écran géant, encore plus grand, installé à Vincennes à la place du précédent qui était déjà une merveille : les amateurs de trot à Paris sont gâtés. Voilà des années qu'ils n'ont plus besoin de jumelles pour bien suivre les courses à Vincennes (et à Enghien).

A Auteuil, France Galop a fait un effort en installant un grand écran à demeure. Mais c'est toujours le grand vide sur les autres hippodromes, excepté les jours de grand prix. Ne parlons pas de Longchamp, dont le budget de 130 millions d'euros ne prévoyait pas d'installation d'écran géant à demeure…

LES ÉLECTIONS APPROCHENT… ON REPARLE DES TURFISTES

Comme tous les quatre ans, à l'approche des élections, le sujet resurgit dans le débat. Et, à chaque fois, on peut noter que les partisans d'une représentation officielle des turfistes dans les instances dirigeantes sont plus nombreux. Ces dernières semaines, des personnalités du monde des courses aussi différentes que Jacques Carles pour Equistratis et le journaliste Cédric Philippe ont émis publiquement le souhait que des représentants des turfistes siègent dans les comités prochainement renouvelés. Comme l'écrit Cédric Philippe *: « Un élément majeur et moteur de la filière semble oublié. Les collèges d'électeurs sont au nombre de quatre : propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys. La mère nourricière, sans laquelle rien de tout cela ne serait possible, les parieurs, ne sont pas consultés et n'ont pas de représentants au Comité. »* (Paris-Turf du 7 mai 2019)

De tels messages seront-ils entendus ? Ou bien les socioprofessionnels élus et les cooptés continueront-ils de verrouiller les instances dirigeantes en en excluant les turfistes ? Réponse cet automne.

PMU, ÉQUIDIA : LA NOUVELLE DONNE

Changement de direction à la tête du marketing du PMU et à la tête d'Equidia. Cyril Linette a nommé Gérard Callegari directeur du marketing du PMU, faisant ainsi confiance au « Monsieur Jeux » de la maison pour accompagner les nouvelles mesures. Et Arnaud de Courcelles remplace Laurent Eichinger à la tête d'Equidia. Pour ces deux hommes, un seul et même mot d'ordre : se tenir à l'écoute des turfistes, aider les parieurs. Tous deux ont souhaité échanger avec des représentants de l'ANT à la mi-mai. Nous sommes ravis de cette volonté de dialogue. Voici les principaux sujets qui ont été abordés.

Entretien avec Gérard Callegari, directeur du marketing du PMU (16 mai 2019)

LES GPI (GRANDS PARIEURS INTERNATIONAUX)

Sans tabou, Gérard Callegari nous donne des informations sur les fameux GPI dont nous dénonçons sans cesse l'emprise néfaste sur les paris hippiques. Ils jouent surtout des combinaisons, plus que la moyenne des parieurs, même s'ils jouent également au jeu simple. Il arrive qu'ils se spécialisent sur des paris particuliers, comme cela a été le cas avec le multi 4. Leur principe de base est de jouer contre la cote, c'est-à-dire en appréciant le décalage éventuel entre la cote virtuelle d'un cheval (celle qu'ils ont établie par leurs calculs savants) et sa cote effective. Ils jouent surtout dans les derniers instants qui précèdent la course, et essaient de multiplier les paris différents plutôt que de trop les mêmes paris au risque de faire baisser excessivement les rapports.

Nous réaffirmons la position de l'ANT : il est inadmissible que l'on permette de jouer en masse commune avec nous à des joueurs (les GPI) auxquels les opérateurs étrangers associés au PMU remboursent une partie importante de leurs mises (peut-être aux alentours de 15 %) jusqu'à ce qu'ils soient gagnants. Car, du fait qu'ils sont gagnants grâce à ces ristournes, ils jouent des sommes énormes, et leurs gains énormes ne peuvent que réduire la part qui va revenir aux parieurs de France qui ne bénéficient pas des mêmes privilèges. La règle du jeu n'est plus la même pour tous. L'espérance de gain des parieurs de France est réduite. Le pari mutuel est bafoué.

La position du PMU est à l'opposé : le PMU ne peut se priver de l'apport des enjeux des GPI. Mais Cyril Linette est conscient des effets néfastes que peuvent provoquer les pratiques des GPI dans l'esprit des parieurs qui se sentent lésés. Il faut donc les encadrer, les contrôler, de façon que les parieurs de France ne soient pas impactés de façon excessive. Le PMU a quelques leviers à sa disposition pour réguler l'activité des GPI, en particulier le plafonnement de leurs mises ou l'augmentation de la commission que lui reversent les opérateurs étrangers.

LA RÉDUCTION DE L'OFFRE

Les enjeux moyens des courses non événementielles sont en forte hausse.

LE QUINTÉ+

La baisse des enjeux est moins forte en 2019 que fin 2018.

LES PARIS SUR LES JOCKEYS

De nombreux turfistes sont demandeurs. Est-ce envisageable ?

Réponse : il faut voir avec les autorisations de tutelle, le ministère de l'agriculture en particulier.

Entretien avec Arnaud de Courcelles, directeur général d'Equidia (16 mai 2019)

Lui aussi est chargé de regagner la confiance des parieurs. Le principe de base : il faut plus de transparence.

LES MESURES TECHNIQUES

Arnaud de Courcelles montre les améliorations qu'il veut apporter en prenant l'exemple de l'hippodrome de Vincennes : ajout d'une caméra, déplacement de la caméra pour la photo d'arrivée, utilisation de la caméra du camion des commissaires, …

Autre mesure, qui était réclamée depuis des années par l'ANT : l'affichage du résultat provisoire, dans un encadré, en haut de l'écran, jusqu'à ce qu'il devienne définitif, pour que les turfistes puissent être informés en temps réel alors même que l'on est passé à une autre réunion.

Autre mesure, qui va aussi dans le sens d'une plus grande transparence : l'affichage des masses d'enjeux sur les principaux jeux.

LES ÉMISSIONS-DÉBATS

Nous exprimons nos regrets les plus vifs devant la disparition du *« Lahalle Racing Club »*, cette émission de libre parole où les intervenants (Dominique Cordier et Julien Phelippon en particulier) adoptaient souvent le pont de vue des turfistes et défendaient les intérêts des parieurs.

Arnaud de Courcelles justifie l'arrêt de l'émission par l'insuffisance de l'audience. Il propose cependant de mettre en place deux émissions de débat :

— Le grand « debrief » du dimanche soir, où l'on reviendra sur les événements marquants de la journée ou du week-end, une émission au cours de laquelle on donnera la parole aux acteurs ;

— Un grand débat, une fois par mois, à 21 h, sur les grands thèmes récurrents (dopage, GPI, etc.), où pourraient être invités des représentants des différentes parties (galop, trot, PMU, turfistes, …).

Un grand merci à Gérard Callegari et à Arnaud de Courcelles pour avoir manifesté aussi concrètement leur désir de se tenir à l'écoute des turfistes en invitant des représentants de l'ANT à échanger avec eux.

Que les adhérents de l'ANT n'hésitent pas à nous écrire pour nous transmettre leurs remarques, leurs récriminations ou leurs souhaits concernant l'évolution actuelle du PMU et d'Equidia, nous les ferons suivre avec plaisir à nos deux interlocuteurs.

Eric Blaisse

PARIS EN LIGNE :

LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE

Analyse des données de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) du premier trimestre 2019

par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

*Les **Comptes Joueurs Actifs (CJA)** sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Un joueur peut accéder à l'ensemble des jeux proposés chez un opérateur avec un unique compte, mais s'il est actif chez plusieurs opérateurs, il apparaît alors avec plusieurs comptes actifs. Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. **Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)** peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.*

La croissance des paris sportifs se prolonge à un rythme rapide : les mises progressent de 50 % par rapport au T1 2018, et de 20 % par rapport au T4 2018, assurant aux paris sportifs plus de 60% du marché total des jeux en ligne. L'activité hippique augmente de 1% par rapport au T1 2018 alors que le marché du poker est en recul.

Le PBJ toutes activités confondues est en progression de 27% et atteint 357 M€.

Plus de 2,2 millions de comptes joueurs ont été actifs ce trimestre dans une à plusieurs activités de jeux en ligne, ce qui représente une progression de 20% par rapport à l'an passé.

		T1 2019	T1 2018	évolution
Paris sportifs	Nbre de joueurs actifs			
	CJA/ semaine	655 000	463 000	+42%
	Mises en m€	1 276	847	+51%
	Produit Brut des Jeux en m€	222	147	+52%
	TRJ (avant bonus)	82,6%	82,6%	
	Bonus distribués en m€	22	20	+12%
	TRJ (après bonus)	84,3%	85,0%	-0,7
	Prélèvements	117	79	+51%
Paris hippiques	Nbre de joueurs actifs			
	CJA/ semaine	154 000	148 000	+3%
	Mises en m€	273	270	+1%
	Produit Brut des Jeux en m€	67	65	+3%
	TRJ (avant bonus)	75,5%	75,9%	-0,4
	Bonus distribués en m€	9	8	+6%
	TRJ (après bonus)	78,5%	78,8%	-0,3
	Prélèvements	35	36	+2%
Poker	Nbre de joueurs actifs			
	CJA/ semaine	273 000	268 000	+2%
	Mises en m€	1 672	1 700	-1,5%
	Produit Brut des Jeux en m€	68	69	-1%
	TRJ (avant bonus)	95,9%	95,9%	
	Bonus distribués en m€	17	16	+6%
	TRJ (après bonus)	96,9%	96,9%	
	Prélèvements	21	21	

Paris sportifs

L'activité gagnée à l'occasion de la Coupe du monde de football semble se consolider. Les parieurs ont engagé 1 276 M€ ce qui correspond au volume de mises le plus important relevé sur un trimestre depuis l'ouverture du marché.

Les progressions des mises et du produit brut des jeux sont plus rapides que le nombre moyen de CJA par semaine. Cet écart de progression reflète une croissance des dépenses hebdomadaires par compte joueur.

Les bonus reversés sont en hausse de 12%.

Les enjeux placés sur les matches et compétitions de football comptent pour 56% des mises du trimestre.

Les enjeux générés sur le tennis représentent 20% des mises du trimestre et augmentent de 53% par rapport au T1 2018. Le nombre de matches supports de paris a été nettement supérieur sur l'édition 2019, suite à la décision du Collège de l'ARJEL d'autoriser les paris en ligne sur la totalité des matches des tournois de qualifications des tournois de Grand Chelem.

Les opérateurs de paris sportifs contribuent au financement de la filière sport en reversant aux différents organisateurs d'événements sportifs organisés en France près de 2,2 M€ au cours du trimestre.

Paris hippiques

Les enjeux de l'activité s'élèvent à 273 M€ et augmentent de 1% par rapport au T1 2018. La progression des enjeux ralentit de façon notable par rapport à l'an passé.

154 000 comptes joueurs ont misé sur les courses du trimestre, soit une hausse de 3% par rapport au T1 2018. Le PBJ augmente autant et atteint 67 M€.

Les parieurs avaient la possibilité de parier sur 605 réunions contre 556 l'an passé sur la période du fait d'une ouverture plus grande aux courses étrangères.

Le calendrier se composait de 51% de réunions de trot, 47% de galop et 2% de mixte. 56% des réunions se sont déroulées en France.

Les mises engagées sur les courses de trot représentent 61% des mises contre 39% sur les épreuves de galop conséquence d'un calendrier hivernal riche en épreuves de trot de qualité. Enfin, les bonus de l'activité progressent à un rythme plus élevé que les mises (+6%) et atteignent 9 M€.

Population de joueurs en ligne

Rappel : Chez un opérateur donné, le même compte joueur permet d'accéder à l'ensemble des jeux qu'il propose. Mais un joueur donné pourra disposer de plusieurs comptes, autant que d'opérateurs auprès desquels il s'est inscrit.

Nombre de CJA durant le T1

	T1 2018	T1 2019	évolution
Global	1 852 000	2 214 000	+20%
Paris sportifs	1 317 000	1 698 000	+29%
Paris hippiques	330 000	354 000	+7%
Poker	626 000	640 000	+2%

Plus de 2,2 millions de comptes joueurs ont été actifs au cours du T1 2019, soit une hausse de 20% par rapport au T1 2018. Le nombre moyen de joueurs actifs par semaine a parallèlement augmenté de 37% et s'est établi à 946 000 joueurs sur la période.

Le secteur des paris sportifs est le principal contributeur de ces augmentations. L'afflux de joueurs pendant la Coupe du Monde et la fidélisation d'une partie de ces derniers par les opérateurs expliquent en partie ces fortes augmentations. Les grands événements sportifs restent ainsi un vecteur important d'attraction de nouveaux joueurs.

Le nombre de joueurs actifs en paris hippiques ce trimestre s'élève à 354 000, en hausse de 7% par rapport au T1 2018.

Répartition des CJA par activité

La répartition des CJA par activité est liée à la structure de l'offre et des agréments dont disposent les opérateurs. Au premier trimestre, le marché est constitué de :

- 3 opérateurs agréés dans chacune des 3 activités
- 7 opérateurs titulaires de 2 agréments
- 4 opérateurs agréés dans une seule activité.

79% des comptes joueurs actifs ont pratiqué une unique activité de jeu au T1 2019, une proportion en hausse d'un point par rapport au T1 2018.

La proportion de comptes joueurs exclusivement actifs en paris sportifs a progressé de 7 points par rapport au premier trimestre 2018. Ces derniers représentent désormais 57% de la population de comptes joueurs. A l'inverse, les parts des CJA uniquement actifs en paris hippiques (8%) et en poker (14%) reculent respectivement de 2 et 4 points.

La proportion de comptes « multi-actifs » (actifs sur plusieurs activités de jeux) a reculé d'un point et s'établit à 21% au T1 2019. Les ventes croisées entre paris sportifs et poker concernent 13% des comptes joueurs, une part identique à celle observée en 2018 à la même période. Les proportions de comptes actifs à la fois en paris sportifs et hippiques (6%) ou en paris hippiques et poker (1%) restent également stables par rapport à l'année dernière. Le nombre de comptes actifs sur les trois activités reste faible et la part de ce type de joueurs recule d'un point.

Répartition des CJA par tranche d'âge

63% des comptes joueurs sont détenus par des personnes de moins de 35 ans. La proportion de joueurs de moins de 25 ans (30%) a notamment augmenté d'un point par rapport au T1 2018, au détriment de la part de joueurs issus de la tranche 35-54 ans (28%). Si le nombre de joueurs de plus de 55 ans a augmenté de près de 10%, leur part dans la population de joueurs reste inférieure à 10%.

La proportion de joueurs de moins de 25 ans en paris sportifs représente 36% des parieurs sportifs. Au total, les moins de 35 ans représentent 72% des joueurs sur ce segment, une part identique à celle observée au T1 2018.

A l'inverse des deux autres activités, les joueurs de plus de 35 ans sont majoritaires sur le marché des paris hippiques. Ces derniers représentent 73% des comptes joueurs actifs au T1 2019. Cette part est néanmoins en baisse d'un point par rapport à 2018 à la même période au profit de la proportion de joueurs âgés de 25 à 34 ans. Le vieillissement de la population de parieurs hippiques observé au cours des dernières années semble ainsi s'être ralenti au cours de ce trimestre.

Comportements de jeu paris hippiques

La proportion de joueurs ayant engagés moins de 30€ au cours du trimestre a augmenté de 3 points par rapport au T1 2018. Ces derniers représentent désormais près d'un tiers de la population de parieurs hippiques en ligne. Cette progression s'effectue au détriment des parts de joueurs ayant engagé plus de 30€. La part des joueurs ayant engagé moins de 100€ atteint 50% de la population, en hausse de 2 points et traduit l'augmentation du nombre de joueurs « récréatifs » sur ce segment.

Dépenses marketing des opérateurs agréés

Au premier trimestre 2019, les investissements publicitaires sont en hausse de 22%, soit à un rythme légèrement supérieur à celui relevé en 2018. Ainsi, les 14 opérateurs agréés de jeux en ligne ont investi l'équivalent de 52 millions d'euros en publicité contre 42 millions d'euros au T1 2018.

La répartition des dépenses marketing des opérateurs a nettement évolué par rapport au T1 2018. Ainsi, la part des dépenses hors médias, qui sont composées des bonus et abondements versés par les opérateurs aux joueurs, perd 10 points et représente 65% des dépenses marketing des opérateurs. En l'absence de compétition présentant un enjeu majeur de recrutement de nouveaux joueurs, les opérateurs ont limité l'octroi de bonus d'acquisition. La représentation de ce type de bonus recule de 12 points, là ou la proportion des bonus de rétention gagne 1 point.

OÙ VA L'ARGENT DES TURFISTES ?

par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

Pourquoi aime-t-on les courses hippiques : vos parents vous y emmenaient quand vous étiez enfant et vous y retrouvez des souvenirs, vous aimez l'ambiance des champs de courses, et donc actuellement une certaine solitude, vous aimez les chevaux, vous aimez le spectacle court et intense de chaque course, vous y retrouvez des amis qui partagent la même passion. C'est peut-être un peu de tout cela que vous aimez, et régulièrement vos pas vous y emmènent.

Pourquoi devient-on un turfiste : on aime jouer (sans jamais ressentir la douleur d'une quelconque addiction), on aime «faire le papier», on aime l'attente de la course, on aime l'émotion d'une arrivée serrée, on aime la satisfaction d'avoir été bon quand on touche, on aime l'éphémère sentiment de frustration ou de colère quand tout s'est mal passé pendant la course pour votre cheval, on aime analyser chaque course avec ceux qui sont à nos côtés, on aime les turfistes qui n'ont ni religion, ni pays d'origine, ni rang social, tous turfistes avant tout. C'est peut-être un peu de tout cela qui vous fait devenir turfiste.

La colère n'en est alors que plus forte quand on voit la situation des courses en France et que l'on s'implique dans une association comme la nôtre au service des turfistes, implication qui vous amène à analyser l'action des organismes qui gèrent l'activité hippique et plus particulièrement celui qui gère les paris : le PMU.

Le PMU n'a qu'une finalité : assurer le financement de la filière des courses hippiques via son monopole sur les paris hippiques. Managé par les sociétés mères Le Trot et France Galop, il se doit de leur verser chaque année son résultat net, résultat qui permet à celles-ci d'assurer les missions de services publics que leur assigne officiellement la Loi.

N'ayant à l'origine que la gestion des paris hippiques sur le territoire français, le résultat financier du PMU ne pouvait que résulter d'un prélèvement sur les enjeux. A ce jour il se situe autour de 26%, à l'intérieur desquels on trouve la part de l'Etat, part qui a eu plutôt tendance à se contracter au profit de celle du PMU.

Il reste donc en moyenne 74% à redistribuer aux joueurs gagnants. Ce taux de retour se situe entre celui des paris sportifs en ligne 85% et celui des jeux de hasard 65%. A ce niveau de 74% il semble statistiquement qu'il soit impossible de gagner sur le long terme. C'est ainsi que sur son site evalujeu.fr l'ARJEL indique « *Les paris sont construits de manière à ce que les joueurs perdent de l'argent sur le long terme, même s'ils ont de bonnes connaissances sportives ou hippiques ou des gains réguliers : des études indiquent que ces joueurs ne sont pas gagnants à long terme. Il est donc normal de perdre, c'est pourquoi il est préférable de considérer les paris comme une activité ludique qui renforce le plaisir que l'on a à suivre un match ou une course, et dont il ne faut pas attendre un bénéfice financier* »

Bien évidemment on espère gagner à chaque fois que l'on joue, mais on ne joue pas pour gagner sa vie. Sans en avoir conscience on joue simplement pour financer son plaisir : celui d'aller aux courses et de parier. Donc pour financer, via les sociétés de courses principalement, les hippodromes, l'organisation des journées de courses et les allocations qui permettent aux propriétaires d'amortir partiellement leurs frais.

Il est alors très désagréable, pour ne pas dire plus, de constater que le PMU, en lien avec les deux sociétés mères, ne gère pas notre argent (celui des turfistes) avec toute la rigueur nécessaire, pour ne pas dire pire.

Les faits :

- **LES EPIQESERIES**

Une grande campagne publicitaire sous la marque « EpiqEséries » fut lancée en 2016 expliquant que « *pour relancer la filière et l'attractivité des courses, il faut leur donner une meilleure visibilité* », le comité stratégique du marketing commun des courses ajoutant « *EpiqEseries : la nouvelle marque de l'épopée hippique des temps modernes* » et encore « *la sonorité du nom porte la promesse d'une expérience spectaculaire et extraordinaire* ».

Quelqu'un, turfiste ou non turfiste, a-t-il un jour compris de quoi il s'agissait, quelle concrétisation il y avait derrière le concept et pour qui, avec en conclusion en 2018 cette phrase de Mr Linette, alors récemment arrivé à la direction du PMU « *Désolé de le dire mais les EpiqEséries sont artificiels. On a inventé un truc inconnu pour nommer quelque chose qui n'existe pas »*. Et de refermer définitivement cette page. Au bilan, sur les 3 années de développement, ce sont 30 M€ qui ont été dilapidés, le PMU en prenant 1/3 à sa charge.

- **LE DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL**

En 2013, le PMU s'est pour la première fois implanté à l'étranger en devenant actionnaire majoritaire de l'opérateur de jeu belge Eurotiercé.

En 2015, le PMU est devenu opérateur de paris hippiques en Allemagne grâce à une prise de participation majoritaire au capital du German Tote.

Toujours en 2015 le PMU est devenu opérateur de paris hippiques au Brésil via une filiale chargée de commercialiser les paris hippiques pour le compte du Jockey Club de Rio.

Combien de M€ pour ces acquisitions et combien de M€ d'investissements pour améliorer leurs infrastructures, réseau de distribution etc… (le journal Le Parisien a indiqué qu'en quinze mois, PMU Brasil a ouvert ou rénové une centaine de points de vente dans le pays, relooké la chaîne TV Turfe et multiplié les campagnes de pub destinées à redorer le blason du turf) impossible de trouver le moindre chiffre.

Par contre d'ou venait l'argent : pas le moindre doute, des turfistes français.

Ah !!! l'international, écoutons Mr Hurstel PDG du PMU à l'époque du rachat *« C'est plus rentable »* *« Notre objectif en 2020 c'est que 10% de notre marge nette vienne de l'export contre 3 à 4% aujourd'hui »*

Ah !!! le Brésil, écoutons toujours Mr Hurstel « *Ce projet est le plus important que nous ayons lancé hors de France et s'inscrit dans le cadre de notre politique volontariste de développement international issue du plan stratégique PMU 2020* » *« Nous pouvons doubler ou tripler l'activité à Rio »*

En fait le nom du PMU ne s'affichera plus sur l'hippodrome de Gavea à Rio de Janeiro. Le PMU a choisi de stopper une activité en perte et donc de solder son aventure brésilienne. Il ne fallait pourtant pas être grand économiste pour savoir que le Brésil est de façon récurrente en instabilité économique et monétaire et souffrait de récession depuis 2015.

Montant de la perte venant amputer le compte de résultats 2018 : 23 M€.

Et quid du marché africain ?

Son dossier n'a donné lieu à aucune annonce et pourtant un accord a été entériné début 2017 par le Conseil d'Administration du PMU, donc par les sociétés mères les dirigeants du PMU et l'Etat. Il scellait la création de la société PMU Partenaire, société française chargée de développer les activités de prises de paris hippiques en Afrique. Toutefois le PMU n'en détient qu'un tiers, les 66% restant étant détenu par une société Luxembourgeoise PHS.

On peut s'étonner que les dirigeants du PMU aient décidé de privatiser une partie de leurs activités en confiant partiellement à un entrepreneur privé la commercialisation des paris hippiques en Afrique. On peut s'étonner que cette commercialisation s'effectue sous la marque PMU BET créée à cette occasion par PMU partenaire. On peut s'étonner que PMU partenaire impose le principe de la masse commune via cette marque dans certains pays ou le PMU travaille directement depuis des années en masse séparée avec d'autres opérateurs. On peut s'étonner que l'Etat français confie la commercialisation des paris hippiques à une entreprise partiellement privée dans des pays ou la grande majorité des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Tout ceci financé par l'argent des turfistes.

- **LES GPI**

Un simple rappel à leur propos basé sur les chiffres de 2017.

Leurs enjeux se montaient à 793 M€, leur taux de gain se situant autour de 90%, ils ont donc reçu du PMU 714M€, PMU à qui il restait donc 79M€ (793 – 714). Par ailleurs le PMU a dû rémunérer l'opérateur servant d'intermédiaire. Cette rémunération nette correspond au montant du produit brut des jeux issu des 793M€ d'enjeux des GPI diminuée de la commission du PMU. Au total pour 2017 quelques 146M€.

Si on ajoute les charges du PMU et le prélèvement de l'Etat sur l'activité des GPI (au total quelques 17M€) la perte du PMU ressortait à 84M€ (+ 79 -146 - 17).

Et qui a payé cette ardoise (et la paye chaque année depuis l'accord GPI-PMU) …. les turfistes français à qui enlève en moyenne 2 points de taux de retour. Affirmation vérifiable par les chiffres et confirmée à la presse par le Directeur International du PMU.

- **LES PARIS SPORTIFS ET LE POKER**

Philippe Germond patron du PMU depuis 2009 fut à l'origine de l'entrée sur le marché des paris sportifs et du poker lors de l'ouverture à la concurrence du marché en ligne. Il déclara par la suite « *en 2009, les sociétés mères, et avant tout le Trot, étaient vent debout contre les paris sportifs et le poker. Heureusement que les équipes du PMU avaient commencé à développer discrètement ces deux projets. Si le PMU ne s'était pas lancé dans cette diversification, cela aurait été une bérézina* ». Sa qualité de visionnaire doit-elle être remise en cause ? Possible sachant qu'il a également déclaré fin 2015 « *Nous avons fortement accéléré l'international au service des courses françaises. Je crois à la Chine dans le futur comme je crois au Brésil qui vient d'être annoncé* » Quand on connait le résultat du Brésil...

L'investissement nécessaire au déploiement de telles activités a dû être considérable. Il reste bien sûr inconnu, l'opacité du PMU ayant cours sur tout ce qui touche au financier. Durant les premières années ces activités se sont développées tant en termes d'enjeux que de part de marché.
Ce qui a permis aux dirigeants du PMU de déclarer avec force que cette diversification était un succès. Ainsi en 2013 *"numéro 2 en France pour les paris sportifs, nous avons 25% de parts de marché. Idem pour le poker. Nous sommes numéro 3 avec 8% de part de marché. En 2 ans, nous avons réussi cette mutation car PMU est une marque emblématique qui inspire confiance"*. Mais le temps passant

l'avantage lié à une implantation précoce et à une expérience du marché internet acquise sur les paris hippiques fut gommé, et de nouveaux arrivants, leaders sur ces marchés dans de nombreux pays, prirent en spécialistes des parts significatives de ces marchés. Pour les paris sportifs, de 25% de part de marché dans les années 2013 2014, le PMU est tombé à 10%. Les trois opérateurs leaders cumulent eux 60% du marché. Si ce marché est en constante croissance (de 2014 à 2018 les enjeux sont passés de 1 à 3,9Mrds€) la concurrence y est féroce, les campagnes de communication et les promotions nombreuses et onéreuses. Conséquence les acteurs du secteur perdent de l'argent et le PMU n'échappe pas à la règle. De plus non spécialiste du pari à cote fixe il doit faire appel à un prestataire spécialisé ce qui réduit sa marge. Les paris sur le poker fournissent eux un produit brut des jeux réduit (environ 5%) et un résultat d'exploitation très faible. Seuls les deux leaders incontestés y tirent leur épingle du jeu grâce à des parts de marché élevées. Et le PMU y opère au sein d'un réseau (Partygaming) ce qui limite sa marge de manœuvre.

Les graphiques ci-dessous tirés des chiffres publiés régulièrement par l'ARJEL permettent d'avoir une bonne vision de ces marchés, de leurs évolutions et de la place du PMU.

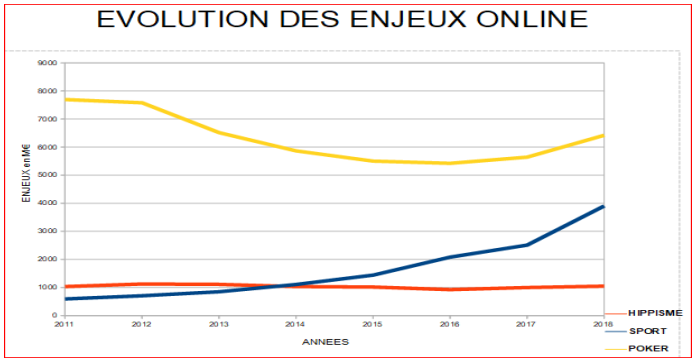

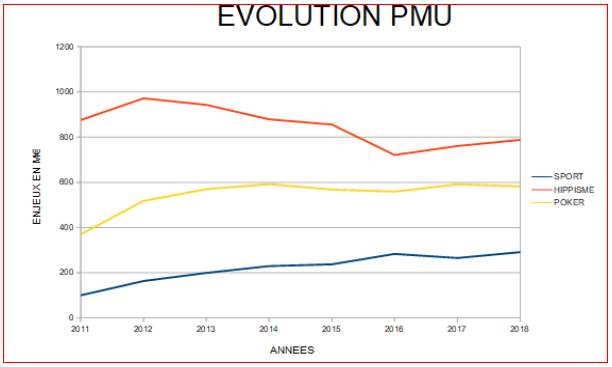

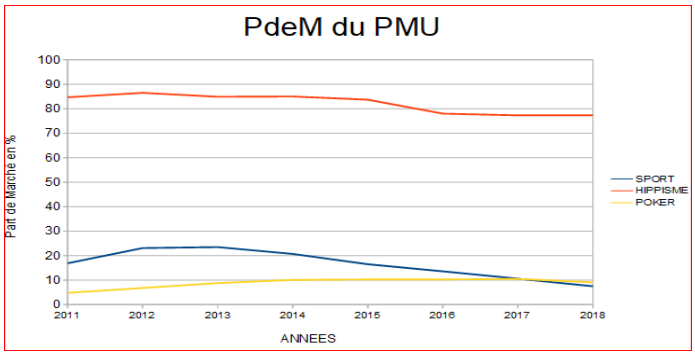

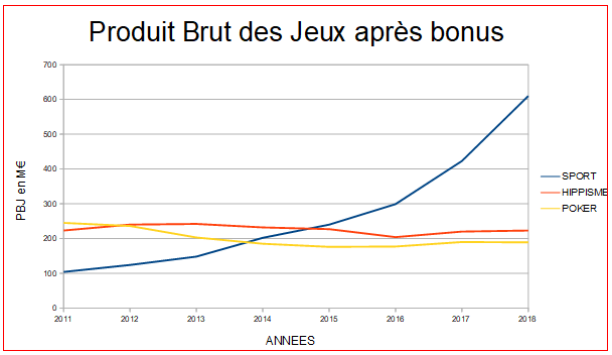

Quant à l'idée que le PMU ressort régulièrement, à savoir que la diversification sport et poker amène énormément de nouveaux joueurs sur les paris hippiques, elle est mise à mal par le graphique ci-dessous qui nous montre que la part des joueurs actifs sur 2 activités dont l'hippique, ou sur les 3 activités, est marginale et surtout qu'elle n'évolue pas dans le temps.

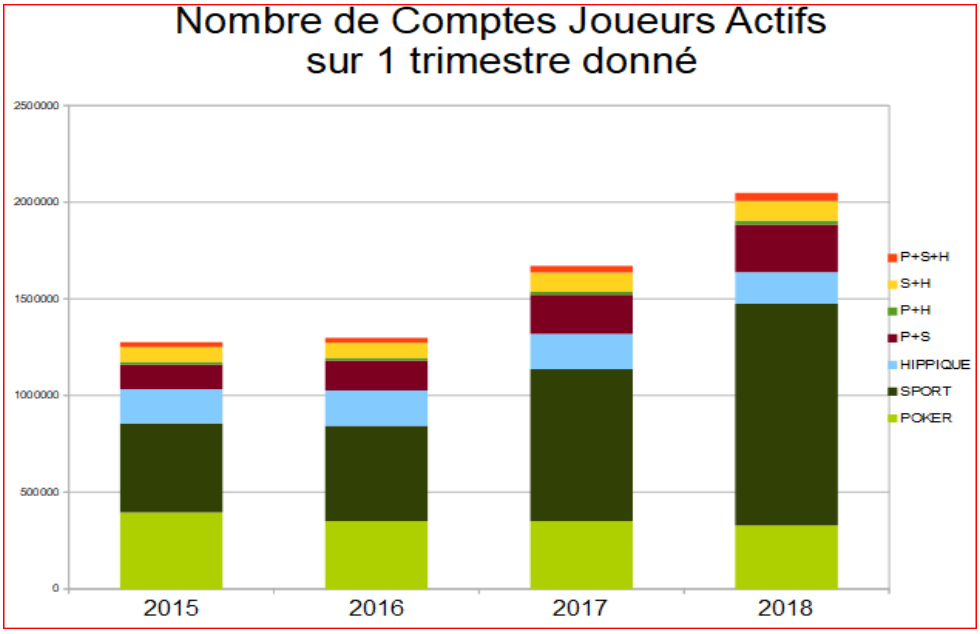

Au total les pertes liées à ces 2 diversifications doivent cumulées autour de 130M€ depuis 2010. Encore de l'argent des turfistes parti en fumée et non pas utilisé pour améliorer soit leur retour financier soit les infrastructures nécessaires au déroulement des courses dans les conditions de sécurité de régularité et de confort souhaitées.

Quelle conclusion à tout ceci. Tout d'abord un sentiment de colère devant une telle gabegie. Puis le souvenir de tous les écrits de l'ANT à propos de ces dossiers depuis plusieurs années, écrits restés lettre morte. Enfin l'espoir que les élections des nouveaux dirigeants des sociétés mères en novembre amèneront les évolutions nécessaires au redressement de l'Institution lors des quatre prochaines années. Les turfistes resteront réglementairement écartés de cette élection mais la présentation de candidats proches d'Equistratis au renouvellement du Comité du Trot nous laisse à penser que nous serons mieux écoutés s'ils venaient à être élus (relire l'article de la lettre 65 - les diners débats de l'ANT : EQUISTRATIS-). Comme le soulignait Eric Blaisse « *les analyses respectives de l'ANT et d'Equistratis convergent et se complètent le plus souvent* ». Espérons alors que des socioprofessionnels du galop prennent la même voie et s'appuient à leur tour sur les analyses et recommandations de ce groupe de réflexion spécialiste de la filière équine lors de la construction de leur programme électoral.

Plus que jamais l'union du Trot et du Galop sera nécessaire pour redresser la situation. Alors, Messieurs les socioprofessionnels, prenez exemple sur les turfistes, principaux financiers de l'Institution. Certains sont plus trot que galop, et réciproquement, mais tous toujours unis par la même passion pour défendre les courses hippiques, toutes les courses hippiques.

LES DINERS-DÉBATS DE L'ANT : JEAN D'INDY

Pour développer le dialogue entre les différentes parties prenantes du monde des courses, l'ANT a pris l'initiative d'organiser des dîners-débats autour d'une personnalité de la filière hippique. Après Jean-Paul Gallorini, Dominique de Bellaigue, Jean-François Meyer et Mathieu Boutin, c'était Jean d'Indy, vice-président de France Galop, qui était notre invité, le 15 mai dernier.

Jean d'Indy a d'abord été une figure historique des « P.P. » (Province Paris pour le galop français) aux côtés d'Hubert Tassin. Aujourd'hui vice-président de France Galop, il est bien sûr solidaire de toutes les grandes décisions de la société mère, mais il continue autant qu'il le peut à défendre plus particulièrement les intérêts de la province et surtout de l'obstacle. C'est un homme de dialogue, au contact très cordial, et l'ANT a eu grand plaisir à le rencontrer. Voici les principaux sujets sur lesquels nous avons échangé avec lui.

LES HIPPODROMES

Nous avons relevé les aberrations du « Nouveau Longchamp ». Jean d'Indy en est tout à fait conscient, et nous assure que France Galop fera tout pour améliorer les choses. Un salon trop petit, pendant que d'autres salons restent irrémédiablement fermés ; un restaurant panoramique le plus souvent fermé, et dont la majorité des tables n'a pas vue sur la piste d'arrivée : ce ne sont que deux exemples du grand gâchis auquel nous regrettons d'assister.

Nous évoquons la possibilité de créer une PSF à Longchamp, pour pouvoir multiplier par deux le nombre de réunions, et ainsi mieux rentabiliser des équipements coûteux tels qu'un écran géant à demeure et un service de navettes régulier et performant, mais Jean d'Indy nous répond que ce projet est abandonné, à cause de la nocivité de certains produits qui viendraient contaminer les nappes phréatiques. Il ajoute que France Galop ne souhaite pas multiplier le nombre de PSF en France, dont le développement se ferait au détriment du gazon. La proximité de la PSF de Chantilly et dans une moindre mesure de celle de Deauville ne plaide pas en faveur d'une piste en sable supplémentaire.

LES « JOURNÉES DES TURFISTES »

Nous disons à quel point nous regrettons qu'il n'y ait pas eu au galop de « Journée des Turfistes » (ou « des Parieurs ») en 2018, alors qu'il y en avait eu une tous les ans depuis environ cinq ans, à l'image de ce qui se fait au trot depuis plus de dix ans. C'est pour nous une occasion unique d'échanger dans la même journée non seulement avec nos amis turfistes, qui sont bien sûr notre cible privilégiée, mais aussi avec un certain nombre de propriétaires, d'entraîneurs, de journalistes et de dirigeants des courses qui jouent bien le jeu ce jour-là et accueillent cordialement nos questions et nos remarques. Jean d'Indy est sensible à notre demande, et nous promet de voir s'il est possible de rétablir cette « Journée » un peu particulière qui nous tient à coeur.

LES BORNES

Nous relayons les plaintes des turfistes concernant les bornes de paris qui ont en grande partie remplacé les guichetiers. Jean d'Indy nous indique en réponse que certes le PMH est toujours déficitaire, mais que cette évolution a quand même permis d'économiser plusieurs millions d'euros par an.

LES PARIS SPORTIFS

Nous rappelons que nous y avons toujours été formellement opposés. Alain Kuntzmann insiste sur le fait qu'ils ont été la cause de pertes financières considérables. Jean d'Indy note qu'actuellement d'après le PMU ils ne sont plus déficitaires.

LES COMMISSAIRES

Nous relayons auprès de Jean d'Indy les récriminations des turfistes concernant les commissaires de courses, à qui l'on reproche un certain manque de transparence et de communication, surtout lorsque des décisions litigieuses interviennent. Bernard Barouch note que les commissaires anglais, qui sont bénévoles comme leurs homologues français, font beaucoup plus de remarques sur les courses à destination des parieurs, même avant la course. Et tout est communiqué à la presse.

LE BIEN-ETRE ANIMAL

Que deviennent les chevaux qui ont terminé leur carrière de courses ? C'est une question que l'on entend poser de plus en plus souvent, signalant une réelle préoccupation du bien-être animal dans le public. Jean d'Indy rappelle les efforts financiers de France Galop dans ce domaine (350 000 euros).

EQUIDIA

Nous regrettons la disparition programmée de l'émission-débat *« Lahalle Racing Club »*, sur Equidia, où la liberté de parole et la qualité des intervenants, qui savaient très bien défendre le point de vue du parieur, étaient extrêmement appréciées des turfistes. Jean d'Indy nous répond que l'audience en était insuffisante, et que le nouveau directeur d'Equidia veut « mettre le paquet » sur l'aide au pari (voir notre article *« PMU, Equidia : la nouvelle donne »*, p. 6 de ce bulletin).

REVOIR LES COURSES EN « REPLAY »

Tout le monde est unanime pour féliciter France Galop et Le Trot de la possibilité qui est offerte aux turfistes de revoir gratuitement toutes les courses « premium » sur l'internet. Il s'agit d'une ressource formidable pour les turfistes, qu'il s'agisse des turfistes amateurs de courses, et en particulier de belles courses, ou des parieurs qui « font le papier » et trouvent là de quoi alimenter leur réflexion.

Rappelons à cette occasion que la mise en place de cette mesure illustre à merveille l'intérêt du « dialogue critique et constructif » qui a toujours été la devise de notre président Eric Hintermann. Car, dans un premier temps, à chaque fois que nous plaidions pour cette gratuité, on nous répondait que ce n'était pas possible, car le manque à gagner serait trop grand pour l'Institution. Puis, fin 2015, Le Trot a mis en place unilatéralement cette mesure. L'Association Nationale des Turfistes est alors remontée au créneau pour demander que France Galop aligne sa stratégie sur celle du Trot (Paris-Turf du 21 décembre 2015). Et, quelques mois plus tard, en 2016, France Galop renonçait enfin à la stratégie du payant pour privilégier à son tour la relation de confiance avec les turfistes.

Cet épisode montre bien comme le dialogue est nécessaire ente les turfistes et les sociétés mères. Et c'est dans cet esprit que l'ANT remercie vivement le vice-président de France Galop d'avoir bien voulu dialoguer avec ses représentants. Nous restons en désaccord sur des points essentiels, mais l'important est de continuer le dialogue.

Eric Blaisse

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

« GÊNE DÉTERMINANTE » : L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

Dans notre précédente chronique, nous notions qu'à l'inverse de France Galop, qui avait abandonné en avril 2018 la « jurisprudence à la française » de la gêne déterminante, le Trot l'appliquait au contraire de plus en plus souvent, n'hésitant pas à déclasser un cheval arrivé 1er s'il a, en le gênant, empêché un concurrent d'obtenir une meilleure allocation, même s'il est acquis qu'il aurait gagné en tout état de cause. Et nous regrettions le changement de doctrine opéré par France Galop.

L'exemple récent du changement de l'ordre d'arrivée du Kentucky Derby le 4 mai dernier replace le débat en pleine lumière et conforte notre analyse. Le gagnant, **Maximum Security**, a été rétrogradé de la 1ère à la 17ème place, et **Country House**, arrivé 2nd, a hérité de la victoire sur le tapis vert, apportant au jockey français Flavien Prat une première victoire dans cette épreuve si prestigieuse.

Reprenons les termes du communiqué des commissaires justifiant leur décision : *« Le cheval n° 7 (**Maximum Security**) s'est décalé sur sa gauche et a impacté la progression du n° 1 (**War of Will**), qui a interféré avec le n° 18 (**Long Range Toddy**) et le n° 21 (**Bodexpress**). »*

Ce faisant, les commissaires ont appliqué le règlement, puisque le code des courses du Kentucky stipule que *« si un cheval gêne un autre cheval, (…) le cheval à l'origine de la faute peut être disqualifié. »*

Telle était bien, jusqu'à avril 2018, la « jurisprudence à la française » : le cheval gêneur devait être rétrogradé derrière le cheval gêné. Et l'ANT a toujours soutenu cette doctrine, car sinon c'est la loi de la jungle, et les jockeys les plus déterminés n'hésiteront jamais à faire le ménage dans la ligne droite si cela peut leur permettre de gagner plus facilement un groupe I, sachant qu'ils seront peut-être sanctionnés par une amende ou une suspension mas que **la victoire leur restera**. Que valent en effet une amende de 2000 euros ou une suspension de deux semaines si l'on peut à ce prix-là s'offrir une victoire dans le Prix de l'Arc de Triomphe, quitte à empêcher un ou deux rivaux d'obtenir une meilleure allocation pour se frayer le passage plus facilement ?

A l'époque de la mise en place du changement de doctrine, certains tenants de la nouvelle règle ont voulu nous faire croire que la France était quasiment le seul pays à juger ainsi, et que l'on ne pouvait faire autrement que de s'aligner sur le plus grand nombre. Désormais, le cheval gêneur ne serait plus rétrogradé, sauf s'il était acquis que le cheval gêné l'aurait devancé.

Mais l'excellente étude parue dans Jour de Galop du 7 mai sous le titre *« Kentucky Derby : et en France, on aurait fait quoi ? »* montre que cette présentation des choses était fallacieuse. On y apprend en effet que la France était loin d'être le seul pays à juger ainsi : au Japon, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, et dans d'autres pays d'Europe continentale, les commissaires cherchaient, comme en France, à apprécier si à cause de la gêne le cheval gêné avait été empêché d'obtenir un meilleur classement ou une meilleure allocation.

La France n'était pas du tout obligée de s'aligner sur la doctrine anglo-saxonne. Bien au contraire, elle aurait dû faire front, avec ces autres grandes nations de courses que sont les Etats-Unis et

le Japon, pour résister à la pression de la Grande-Bretagne au lieu de lui faire allégeance comme si elle n'en était qu'une vassale. En abdiquant devant la Grande-Bretagne et en renonçant à sa ligne de conduite, la France a poussé le comité d'harmonisation de la Fédération internationale des autorités hippiques à s'aligner sur la doctrine anglo-saxonne.

Les jockeys britanniques et irlandais pourront donc faire le ménage autant qu'ils le souhaitent, désormais, dans la ligne droite du Prix de l'Arc de Triomphe ou dans d'autres grands prix, dès lors qu'ils estimeront avoir le meilleur cheval, et les jockeys français et autres pourront les imiter : ils ne seront pas rétrogradés dès lors que leur cheval sera jugé supérieur aux autres. Tant pis pour les victimes des changements de ligne intempestifs qui leur auront fait perdre toute chance de mieux figurer, ils n'auront plus que leurs yeux pour pleurer.

Ainsi, en France, le gagnant du Kentucky Derby aurait été maintenu, car on peut raisonnablement penser que les chevaux qu'il a gênés ne l'auraient pas devancé.

Mais, comme on le voit, les Etats-Unis font de la résistance. L'Association Nationale des Turfistes salue cette magnifique indépendance d'esprit, qui entend continuer à défendre les intérêts de ceux qui respectent les règlements et qui respectent leurs concurrents, contre la violence et la brutalité de ceux qui sont prêts à tout pour réussir.

On sait que le président des Etats-Unis lui-même a fulminé conte la rétrogradation du vainqueur : *« The best horse did NOT win the Kentucky Derby ! » (Le meilleur cheval n'a PAS gagné le Kentucky Derby)* a-t-il regretté sur Twitter. Connaissant Donald Trump, on comprend qu'il soit favorable à la jurisprudence anglaise plutôt qu'à l'ancienne jurisprudence à la française. Mais la France n'a-t-elle pas renié ses valeurs en cessant de défendre envers et contre tout les droits des plus faibles ?

Eric Blaisse

Article d'Eric Blaisse paru dans Paris-Turf du 7 juillet 2019

LE POINT DE VUE

ÉRIC BLAISSE

La décharge pour les femmes jockeys : le trot doit suivre l'exemple du galop

▶ "Paris-Turf" a consacré sa "une", le 30 juin, à quatre jeunes femmes pleines de talent qui viennent de passer professionnelles après avoir franchi le cap des cinquante victoires au trot monté : Mathilde Collet, Océane Briand, Ludivine Drapier et Émeline Desmigneux. Mais la vérité oblige à dire que derrière le sourire radieux de ces jeunes filles se cache une perspective bien réduite d'évolution de carrière, tant les propriétaires et les entraîneurs préfèrent toujours confier leurs chevaux à des hommes plutôt qu'à des femmes si celles-ci ne bénéficient plus de leur décharge d'apprentie.

On ne peut qu'admirer, à cet égard, la lucidité d'Océane Briand, lorsqu'elle déclarait dans "Paris-Turf", après sa belle victoire dans le Prix Yvonnick Bodin le 29 décembre : *"Je ne me fais aucune illusion. Je sais qu'une fois mes cinquante courses gagnées, la belle aventure s'arrêtera. Lorsque je serai contrainte de mettre dix kilos de plomb pour monter chez les "pros", tout sera différent."*

Le galop a résolu ce problème il y a deux ans. On se rappelle qu'un véritable débat s'était instauré dans "Paris-Turf" sur le sujet. Les entraîneurs Guillaume Macaire, puis Christiane Head avaient déclaré qu'ils étaient favorables à l'octroi d'une décharge aux femmes jockeys pour leur permettre de lutter à armes égales avec les hommes dans les mêmes épreuves. L'Association Nationale des Turfistes a alors vigoureusement plaidé pour l'adoption de cette réforme, et Édouard de Rothschild l'a mise en place à compter du 1er mars 2017.

Cette réforme est un indéniable succès. À l'heure actuelle, quatre jeunes femmes se trouvent dans les trente premiers du classement général des jockeys au galop : Coralie Pacaut, Marie Waldhauser (la seule apprentie des quatre), Delphine Santiago et Maryline Eon. C'est dire si cette nouvelle règle a bien atteint son objectif. Coralie Pacaut en est le meilleur exemple. Elle n'a pas connu de baisse de régime lorsqu'elle est passée professionnelle il y a quelques mois, elle a gardé la confiance de son patron Jean-Claude Rouget, et à vingt ans, elle est 11e au classement de la Cravache d'Or. En outre, il faut savoir que le Japon a décidé de s'inspirer de l'exemple français et de mettre lui aussi en place cette réforme cette année. Et l'on peut penser que d'autres pays vont suivre.

Comment peut-on imaginer, dans ces conditions, que le trot reste plus longtemps à l'écart de cette évolution, alors que la monte des jockeys au trot monté est presque identique désormais à celle de leurs homologues du galop ? L'immobilisme et la misogynie qui ont trop souvent obscurci le débat doivent s'effacer devant le sens de l'histoire. À l'heure où les deux tiers des élèves des écoles d'apprentis sont des jeunes filles, on ne peut laisser perdurer un modèle qui les prive de toute perspective de carrière comme jockeys dès le moment où elles ne sont plus apprenties. C'est d'abord une question de justice sociale. Mais c'est aussi, pour les courses, une formidable opportunité : celle de proposer un sport et un spectacle dans lesquels hommes et femmes peuvent s'affronter à armes égales dans les mêmes épreuves.

Oui, le trot doit suivre l'exemple du galop et adopter à son tour la réforme de la décharge pour les femmes jockeys. L'Association Nationale des Turfistes le demande, les turfistes l'attendent, et c'est toute l'image des courses qui en sortira grandie.

Éric Blaisse, secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La *« Lettre aux adhérents »* est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 67) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 9 septembre 2019.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte ***plus de 3.400 abonnés****. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : https://www.facebook.com/associationturfistes.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur https://fr-fr.facebook.com/r.php

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2019

TURFISTES, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES !

Pour réclamer avec nous :

1.- Plus de régularité dans les courses, des commissaires indépendants et mieux formés, plus de transparence dans les procédures du contrôle antidopage.

2.- L'abandon des paris sportifs. Le PMU doit se recentrer sur les paris hippiques et les turfistes.

3.- Une meilleure organisation des réunions et des horaires, un meilleur accueil des turfistes sur les hippodromes, des services de navettes pour faciliter l'accès aux hippodromes, des écrans géants pour toutes les réunions « premium ».

4.- Une baisse du prélèvement sur les enjeux, qui ne doit pas dépasser 25 %, et l'arrêt des rétributions des joueurs professionnels, qui entraînent la diminution des gains de l'immense majorité des turfistes.

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation. Et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la *« Lettre aux adhérents »*, à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier ou le deuxième lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
3 rue Nungesser et Coli
94370 SUCY-EN-BRIE